

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Annecy, le 10 décembre 2008

Le directeur

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Le directeur

Affaire suivie par : Mme Jocelyne BRACHET

Tel: 04.50.33.6162

Fax du service : 04.50.33.61.79

Mel: jocelyne.brachet@haute-savoie.pref.gouv.fr

Mmes et MM. les Maires du Département

Mmes et MM, les Présidents des Etablissements Publics de

Coopération Intercommunale

CIRCULAIRE N°2008-100

En communication à :

MM. les Sous-Préfets d'arrondissement

M. le Président de l'Association des Maires, Adjoints et

Conseillers Généraux de Haute-Savoie

Signalé

M. le Trésorier Payeur Général de la Haute-Savoie M. le Directeur départemental de l'équipement

M. le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la

formation professionnelle

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet : www.haute-savoie.pref.gouv.fr

à la rubrique "publications" puis "circulaires préfectorales"

Objet : Conjoncture économique et investissement des collectivités locales.

Comme nous l'avons évoqué lors du 75ème congrès de l'association des maires, adjoints et conseillers généraux de Haute-Savoie du 8 novembre 2008 au Grand Bornand, l'activité économique de notre pays donnant des signes de ralentissement, tous les acteurs économiques ont le devoir de tout mettre en oeuvre pour en limiter les effets.

A ce titre, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en cette période difficile en maintenant leur rythme d'investissement et leur mobilisation en faveur de l'emploi.

Il est donc important que tous les projets d'investissement à l'étude, en cours de programmation ou en phase de réalisation soient menés à leur terme dans les meilleurs délais et conditions possibles. Aussi, je vous demande de bien vouloir me tenir informé le plus en amont possible de toute difficulté ou de blocage tant administratif que financier que vous pourriez rencontrer en cours de procédure, afin de me permettre d'identifier, d'analyser et de corriger le cas échéant, dans la limite des textes en vigueur, les lourdeurs de certaines procédures ou le manque de coordination entre les différents partenaires ou financeurs.

De même, lorsque les opérations d'investissement doivent s'accompagner de financements de l'Etat ou des fonds européens, j'insiste pour que les dossiers proposés à la programmation soient prêts à être engagés et réalisés très rapidement afin d'éviter un gel prolongé des crédits de paiement.

Par ailleurs, pour atténuer les effets de la conjoncture actuelle sur le marché de l'emploi, le gouvernement a décidé d'augmenter substantiellement les possibilités de recours aux contrats aidés notamment dans le secteur non marchand (collectivités locales et leurs établissements publics, associations, etc...), secteur qui recèle souvent des gisements d'emplois non pourvus faute de moyens nécessaires aux recrutements. Je rappelle que ces contrats peuvent permettre à des publics ciblés de bénéficier de contrats de travail financés par l'Etat jusqu'à 90 %.

Dans ce contexte difficile et dans une perspective de relance de l'économie française, je compte sur votre mobilisation personnelle pour continuer à soutenir le rythme d'investissement de votre collectivité et à développer le recours aux contrats aidés en tant que de besoin.

Je reste à votre disposition ainsi que les sous-préfets territorialement compétents et pour l'arrondissement d'Annecy le Secrétaire Général, pour vous accompagner et vous conseiller en cas de besoin.

Le Préfet,

signé Michel BILAUD